

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECUTEMENT D'UN TECHNICIEN STATISTICIEN OU DEMOGAPHE EN CHARGE DE LA GESTION DES BASES DE DONNEES

1. Contexte et justification

Créé en 1993 et opérationnel à partir de 1996, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) compte aujourd'hui vingt deux Etats membres¹. Au fil des années, la mission d'AFRISTAT qui découle de son objectif s'est développée conformément aux dispositions du traité le créant tout en se diversifiant. Ses cinq grands volets bien couverts sont conservés et renforcés. Il s'agit de : (i) l'harmonisation conceptuelle et méthodologique, (ii) l'appui à la production et à la diffusion de l'information statistique, (iii) le renforcement institutionnel, (iv) l'appui aux politiques de développement (contribution à la conception, à la mise en œuvre, au suivi évaluation et à l'évaluation de l'impact des politiques) et (v) la réalisation d'études thématiques.

Grâce à la qualité des activités d'appui à ses Etats membres, AFRISTAT est reconnu aujourd'hui par l'ensemble de ses partenaires comme un centre d'excellence et de référence dans le domaine du renforcement des capacités statistiques en Afrique au Sud du Sahara.

Toutefois, face aux nouveaux défis du monde contemporain, aux exigences de son environnement en perpétuelle mutation, aux nouvelles thématiques en matière statistique dictées par les agendas internationaux et des besoins nationaux, l'Observatoire s'est engagé à déployer des efforts plus accrus en vue de sa modernisation et du renforcement de ses moyens internes de travail en particulier les ressources humaines.

C'est dans cette optique que le Conseil des Ministres d'AFRISTAT en sa 18^{ème} session tenue le 16 avril 2009 à Ouagadougou, avait autorisé la Direction générale à lancer une étude approfondie sur sa restructuration institutionnelle pour tenir compte de son développement actuel et futur. Cette étude a porté aussi bien sur l'évaluation des ressources de l'institution au titre de la période 2016-2025 et sur les propositions de réponses à apporter aux sollicitations sur l'extension des interventions d'AFRISTAT à d'autres Etats et communautés économiques régionales.

Cette étude a été suivie des réflexions stratégiques menées par les Directeurs Généraux des Offices nationales de statistique de ses Etats membres tenues à Cotonou en septembre 2012. Les recommandations de ces réflexions stratégiques sur AFRISTAT à l'horizon 2025 ont été adoptées par le Conseil des Ministres tenu à Paris en octobre 2012. L'une de ces recommandations est : « *l'élargissement des domaines d'intervention d'AFRISTAT pour tenir*

¹ Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo verde, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Tchad et Togo.

compte des progrès réalisés, des nouvelles thématiques et du renforcement du positionnement de l'Observatoire sur l'échiquier statistique africain ».

Cette recommandation a été sous-tendue par la conception d'un schéma d'organisation et de fonctionnement d'AFRISTAT pour la période 2016-2025 basé sur : (i) la situation actuelle caractérisée par un effectif insuffisant du personnel administratif et technique (experts) ; (ii) les dysfonctionnements constatés dans la vie de l'observatoire ; (iii) les domaines d'intervention retenus .et (iv) les nouveaux besoins apparus suite au développement et aux efforts de modernisation des services de la Direction générale. Le recrutement du technicien statisticien ou démographe en charge de la gestion des bases de données se situe dans ce cadre.

2. Tâches du technicien statisticien ou démographe en charge de la gestion des bases de données

Le poste est ouvert aux candidats des deux sexes ressortissants du Mali, pays du siège.

Il assure la collecte, la saisie et la diffusion des données dans la base AFRILDB d'AFRISTAT. Il assure également l'alimentation des fichiers de chargement du portail de données (Data Portal) d'AFRISTAT.

A ce titre, il a pour attributions :

- de collecter les données statistiques auprès des sources habituelles autorisées par AFRISTAT et de les saisir ;
- de mettre à jour les fichiers de chargement destinés aux bases de données SQL Server ;
- d'assurer régulièrement la production et la diffusion des publications d'AFRISTAT ;
- d'effectuer les mises à jour des bases de données des indicateurs sur le site Internet et le réseau intranet d'AFRISTAT;
- de contribuer au renforcement des systèmes d'informations en apportant son appui pour la collecte et la diffusion des données conjoncturelles et structurelles.

3. Qualifications :

Sous la responsabilité du Coordonnateur du Département des appuis informatiques et de la Diffusion, le titulaire de ce poste devra posséder les qualifications suivantes :

- technicien statisticien ou démographe, titulaire d'un diplôme d'adjoint technique de la statistique ou d'un diplôme équivalent ;
- avoir une expérience pratique dans la gestion des bases de données statistiques ;
- avoir des aptitudes à travailler en équipe et à communiquer ;
- avoir une connaissance parfaite du français et des aptitudes à travailler en anglais ;
- maîtriser l'outil informatique et les logiciels de traitement de données statistiques ;
- avoir une bonne connaissance de la suite bureautique Office;
- avoir quelques notions en gestion du système SQL Server;
- avoir des notions en gestion de site Internet sera un atout;
- être à même de travailler sous pression.

4. Lieu du travail, durée du contrat

- Lieu du travail : AFRISTAT, Bamako (Mali) ;
- Nature du contrat : CDI
- Période d'essai de : trois (3) mois
- Date de prise de fonction : le plus tôt possible

5. Composition du dossier :

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- une demande d'emploi précisant le poste;
- une lettre de motivation de deux (2) pages maximum adressée au Directeur Général d'AFRISTAT précisant les qualifications de l'intéressé (e);
- copies légalisées des diplômes;
- un CV détaillé accompagné des documents justifiant l'expérience professionnelle ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de nationalité;
- un certificat de visite et contre-visite médical récent.

NB :

- **La présentation des originaux des diplômes est exigée après la sélection du candidat.**
- **Les dossiers des candidatures non retenues ne sont pas retournés**

6. Lieu et dépôt des dossiers de candidature :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le 20 mars 2017 à Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT à l'une des adresses suivantes :

- Courrier : BP : E 1600, BAMAKO, Niarela, Rue 499, Porte23 (Mali),
- Télécopie : +223 20 21 11 40
- Adresse électronique : afristat@afristat.org